
Règlement de la Coupe de Bretagne

2023-2024 de Cyclo-Cross

Art 1 : La Coupe de Bretagne est ouverte aux Hommes et aux Femmes à partir de la catégorie U15 jusqu'aux Elites/Open/Access sur 4 épreuves pour les licenciés du Comité de Bretagne.

Art 2 : Pour la saison 2023-2024, les compétitions sont les suivantes :

- **Dimanche 8 octobre 2023 : Quimper (29) VS Quimper,**
- **Dimanche 19 novembre 2023 : Châtaudren (22) VCP Guingamp 22,**
- **Dimanche 7 janvier 2024 : Redon (35) Redon OC,**
- **Dimanche 21 janvier 2024 : Grand-Champ (56) Véloce Vannes.**

Art 3 : Le barème de points est le suivant à chaque manche : 1er 50 ; 2ème 45 ; 3ème 40 ; 4e 38 ; 5e 36 ; 6e 34 ; 7e 32 ; 8e 30 ; 9e 28 ; 10e 26 ; 11e 24 ; 12e 22 ; 13e 20 ; 14e 18 ; 15e 17 ; 16e 16 ; 17e 15 ; 18e 14 ; 19e 13 ; 20e 12 ; 21e 11 ; 22e 10 ; 23e 9 ; 24e 8 ; 25e 7 ; 26e 6 ; 27e 5 ; 28e 4 ; 29e 3 ; 30e 2 et un point à tout coureur finissant l'épreuve. Les points seront attribués aux coureurs suivant la place effective sur l'épreuve.

Art 4 : Un bonus en points (1er 10 pts ; 2ème 5 pts ; 3ème 3 pts) sera attribué lors du passage sur la ligne d'arrivée à la fin du premier tour dans toutes les catégories hommes et femmes (U15 jusqu'aux Elites/Open/Access). Ces points seront attribués à la place réelle et seront comptabilisés dans le classement général de la Coupe de Bretagne dans la mesure où le coureur termine l'épreuve.

Art 5 : Les points sur la finale seront doublés pour le classement général final. Le classement prendra en compte les 4 résultats. La présence à la finale sera indispensable, sauf cas de force majeure, pour figurer au classement général final. En cas d'égalité de points, la place à la finale sera prépondérante.

Art 6 : Tout coureur retenu en sélection nationale, que ce soit pour une épreuve ou pour un stage, se verra accorder 30 points pour la manche considérée, soit l'équivalent d'une 8ème place, sous réserve de participer à au moins deux manches de la Coupe de Bretagne.

Art 7 : Les premiers au classement de la Coupe de Bretagne auront les premiers dossards lors de la manche suivante.

Art 8 : Un appel des coureurs (Hommes/Femmes) sera fait sur chaque manche afin de placer les coureurs sur la ligne de départ selon l'ordre suivant :

- coureurs classés au dernier classement UCI ;
- coureurs classés dans le classement de la Coupe de Bretagne par rapport aux manches précédentes.

Pour l'établissement des grilles de départ lors de la première manche à Quimper, il sera tenu compte des résultats du contre la montre « individuel » qui se déroulera le même jour.

Art 9 : Dotations :

- Elites/Open/Access : Gr 1524/20 (1er : 305 €)
- U23 Hommes « prix spéciaux » : Gr 459/10 (1er : 93 €)
- Femmes U19 + Elites/Open/Access : Gr 459/10 (1ère : 93 €)
- U19 Hommes : Gr 290/10 (1er : 58 €)
- U19 Femmes « prix spéciaux » : Gr 91/5 (1ère 29 €)
- U17 Hommes : Gr 138/10 (1er : 28 €)
- U17 Femmes : Gr 76/5 (1ère : 27 €)

Art 10 : Les engagements se feront par internet sur le site de la FFC : www.ffc.fr

La clôture des engagements est fixée au **mardi (20 heures)** précédant la manche.

Les coureurs engagés après cette date seront placés en fin de grille sur la ligne de départ.